



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

- Décision n° 1 Décision portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des dossiers réglementaires, la rédaction du marché de signalisation horizontale pour 2022, 2023 et 2024 confiée au Bureau Aménagement Territoire Environnement (BAIE) de Rémalard en Perche pour un montant de 1 860 euros TTC.
- Décision n° 2 Décision portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des dossiers réglementaires, la rédaction du marché des trottoirs pour 2022, 2023 et 2024 confiée au Bureau Aménagement Territoire Environnement (BAIE) de Rémalard en Perche pour un montant forfaitaire de 2 200 euros TTC (tranche ferme de travaux) et 6 600 euros TTC (tranche optionnelle).
- Décision n° 3 Décision portant sur le contrat Docapost Certinomis pour l'accès au téléservice de télétransmission des documents au contrôle de légalité pour une durée de 3 ans pour un montant de 348 euros TTC.
- Décision n° 4 Décision portant sur l'achat d'un ordinateur portable auprès de Génération Micro pour un montant de 579 euros HT.
- Décision n° 5 Décision portant sur le devis d'Agetho Conseil pour le diagnostic amiante avant travaux à l'ancienne Segpa pour un montant de 5 910 euros TTC.
- Décision n° 6 Décision portant le lancement de la nouvelle consultation de marché public pour la « Rénovation énergétique des bâtiments communaux » suite à marché infructueux.
- Décision n° 7 Décision portant sur le contrat d'entretien avec Biard & Roy des installations cloches et horloges de l'église et de la halle aux grains, pour un montant de 240 euros HT par an, souscrit pour 4 ans.
- Décision n° 8 Décision portant sur le devis AN DIAG Sarl pour le diagnostic amiante avant travaux de l'ancienne Segpa pour un montant de 1 362 euros TTC.
- Décision n° 9 Décision portant sur le devis AN DIAG Sarl pour le repérage amiante et plomb avant travaux de restructuration de l'ancienne Segpa pour un montant de 3 330 euros TTC.
- Décision n° 10 Décision portant sur le devis HEBDOS COMMUNICATIONS pour une publication événementielle sur la foire au boudin # digitale en

partenariat avec Mortagne Evénements pour un montant de 1068 euros TTC.

- Décision n° 11 Décision portant sur le devis des Ets Mélanger de St Hilaire le Châtel d'un montant de 11 505.60 euros TTC pour l'acquisition d'un colombarium 9 cases et de 19 cavurnes.
- Décision n° 12 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 6 Platerie Cloisons attribué à Mailhes Pottier – Doublage des allèges. Montant 1226 euros TTC.
- Décision n° 13 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 2 Maçonnerie attribué à SMS – Percements et carottages. Montant 12021.20 euros TTC.
- Décision n° 14 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 10 Electricité attribué à Eiffage Energies Systèmes – Modification des éclairages. Montant 2 594.88 euros TTC.
- Décision n° 15 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 5 Menuiseries extérieures attribué à la Menuiserie Louise – pose d'un film noir sur les châssis plenum. Montant 1318.98 euros TTC.
- Décision n° 16 Décision portant la réalisation du socle de statue de Pierre Boucher par l'entreprise Mousset pour un montant de 5 580 euros TTC.
- Décision n° 17 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 7 Menuiseries bois attribué à MGP – pose d'un châssis à soufflet dans le bureau de permanences. Montant 8699.74 euros TTC.
- Décision n° 18 Décision portant le marché « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » Avenant 1 – lot 9 Peintures attribué à GOUIN pour les plus ou moins-values.
- Décision n° 19 Décision portant sur l'entretien des espaces verts dans les quartiers de Chartrage 1 & 2 sur l'année 2022 qui sera réalisé par l'entreprise ACI Développement pour respectivement 1 260 euros TTC et 9 609 euros TTC.
- Décision n° 20 Décision portant sur le désherbage du domaine communal sur l'année 2022 qui sera réalisé par l'entreprise FC Paysage pour 6 930 euros TTC.
- Décision n° 21 Décision portant sur la rénovation énergétique de 4 bâtiments – tranche 1. Ets Mousset pour la Police Municipale, la salle des fêtes pour 106 684.40 euros TTC et l'ancien palais de justice pour 21 321.52 euros TTC et MGP pour l'Hôtel de ville pour 101 923.14 euros TTC.
- Décision n° 22 Décision portant sur le remplacement de l'éclairage de la salle du tribunal par l'entreprise Lafitte pour un montant de 7 392 euros TTC.

<u>Décision n° 23</u>	Décision portant sur l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement signé avec Archi Triad pour la rénovation complète de la façade d'accueil de l'hôtel de ville pour 1 440 euros TTC.
<u>Décision n° 24</u>	Décision portant sur le contrat avec The Tamalous Expérience pour le concert du 21 juin pour une prestation à hauteur de 480 euros TTC.
<u>Décision n° 25</u>	Décision portant sur la convention avec l'UDAF pour la mise à disposition d'un bureau à l'Espace France Services.
<u>Décision n° 26</u>	Décision portant sur l'avenant n° 2 pour le lot 9 – peintures et revêtement – GOUIN pour une plus-value d'un montant de 2 834.94 euros TTC.
<u>Décision n° 27</u>	Décision portant sur l'avenant n° 1 pour le lot 8 – Faux Plafonds – QUALI PROFIL pour des travaux complémentaires d'un montant de 398.98 euros TTC.
<u>Décision n° 28</u>	Décision portant la contractualisation auprès de la Caisse d'Epargne d'une ligne de trésorerie interactivité de 400 000 euros pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.
<u>Décision n° 29</u>	Décision portant sur le devis Demeco Desjouis pour le déménagement de l'ancien tribunal vers l'Hôtel de ville pour un montant de 3922.80 euros TTC.
<u>Décision n° 30</u>	Décision portant le devis TSE Entretien pour le terrain d'honneur de football pour un montant de 8 580 euros TTC.
<u>Décision n° 31</u>	Décision portant sur le contrat avec ETS de mise à disposition du personnel pour le nettoyage du marché pour 1 an à compter du 1 ^{er} avril.
<u>Décision n° 32</u>	Décision portant sur l'avenant 2 - Lot 7 MGP du marché de « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » pour un montant de 991.42 euros TTC.
<u>Décision n° 33</u>	Décision portant sur l'avenant 2 - Lot 6 LOUISE du marché de « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » pour un montant de 915.49 euros TTC
<u>Décision n° 34</u>	Décision portant sur l'avenant 2 - Lot 3 DELAUBERT du marché de « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » pour un montant de 312 euros TTC
<u>Décision n° 34</u>	Décision portant sur l'avenant 3 - Lot 9 GOUIN du marché de « Réhabilitation des locaux administratifs de la mairie » pour un montant de 814.68 euros TTC

<u>Décision n° 36</u>	Décision portant sur la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle (école Beaupré) auprès de DEBCIA pour un montant de 3 589.80 euros TTC
<u>Décision n° 37</u>	Décision portant sur le contrat « Affranchi go » avec La Poste pour l'affranchissement externalisé du courrier de la Mairie pour un montant forfaitaire annuel de 504 euros TTC.
<u>Décision n° 41</u>	Décision portant sur l'achat d'une banderole imprimée auprès de Publideco à l'occasion du 400 ^e anniversaire de la naissance de P. Boucher, pour un montant de 456 euros TTC.
<u>Décision n° 42</u>	Décision portant sur le devis FMA pour le feu d'artifice du 13 juillet 2022 pour un montant de 6200 euros TTC.
<u>Décision n° 43</u>	Décision portant sur la proposition du cabinet ECR Environnement pour l'étude géothermique de la création du réseau d'eaux pluviales rue des Granges pour un montant de 3348 euros TTC.
<u>Décision n° 44</u>	Décision portant sur la prestation de M. O. Philipponneau à la médiathèque dans le cadre de la fête du livre jeunesse pour un montant de 708.32 euros TTC.
<u>Décision n° 45</u>	Décision portant sur l'installation d'un boîtier électrique Place de la république par l'entreprise Lafitte pour un montant de 3956 euros TTC.
<u>Décision n° 46</u>	Décision portant sur l'achat de 75 cahiers perchérons auprès de la Fédération des amis du Perche pour un montant de 480 euros.
<u>Décision n° 47</u>	Décision portant sur l'achat de 2 tables de pique-nique auprès de Beaupret-Languille pour un montant de 1182.34 euros TTC.
<u>Décision n° 48</u>	Décision portant sur la prestation The Bar Keys pour un concert le vendredi 24 juin pour un montant de 600 euros TTC.
<u>Décision n° 49</u>	Décision portant sur la location d'un camion-benne auprès de Kiloutou pour un mois pour un montant de 1 190.30 euros TTC.
<u>Décision n° 50</u>	Décision portant le devis Cinéma Lux pour une projection en plein air dans le cadre de la belle saison pour un montant de 2626.9 euros TTC
<u>Décision n° 51</u>	Décision portant sur la surveillance incendie du Carré du Perche réalisée par la SAGI pour un montant de 144 euros TTC à l'occasion de la soirée gala du 30 juillet 2022.
<u>Décision n° 52</u>	Décision portant sur l'avenant n°1 – MGP (lot menuiseries) au marché de rénovation énergétique de la Mairie pour les travaux en plus et en moins portant le marché de 101 923.14 euros à 104 272.58 euros.

<u>Décision n° 53</u>	Décision portant sur l'avenant n° 1 pour la mission complémentaire du maître d'œuvre sur l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de créer un pôle culturel, soit 2 400 euros HT.
<u>Décision n° 54</u>	Décision portant sur la prestation du groupe musical Elisa Fiasco pour un montant de 100 euros TTC.
<u>Décision n° 55</u>	Décision portant sur l'avenant n° 3 – MGP (lot menuiseries) au marché de réhabilitation des locaux administratifs de la mairie pour un montant de 224.80 euros HT soit 269.76 euros TTC.
<u>Décision n° 56</u>	Décision pour retenir l'entreprise ZUNINO sur le marché travaux pour la réfection des trottoirs et aménagement de voirie pour 2022, 2023 et 2024 pour un montant de 71 328.20 euros HT soit 85 593.90 euros TTC.
<u>Décision n° 57</u>	Décision pour retenir l'entreprise TRACAGE SERVICE sur le marché travaux pour la signalisation horizontale pour 2022, 2023 et 2024 pour un montant de 7 537.50 euros HT soit 9 045.00 euros TTC.
<u>Décision n° 58</u>	Décision pour retenir les entreprises sur la réhabilitation de l'ancien collègue SEGPA pour la création d'un centre culturel et de mémoire à hauteur de 1 562 079.20 euros HT.
<u>Décision n° 59</u>	Décision portant sur l'avenant n° 2 – SMS au marché de réhabilitation des locaux administratifs de la mairie pour une moins-value de 11 332 euros HT soit 13 598.40 euros.
<u>Décision n° 60</u>	Décision portant sur le contrat d'abonnement à un accès fibre et téléphonie pour 12 mois avec LINKT pour un montant de 900 euros HT par mois.
<u>Décision n° 61</u>	Décision portant sur le contrat de maintenance des ventilations de la Mairie avec La Scelec au Mans, pour un montant de 840 euros TTC/an.
<u>Décision n° 62</u>	Décision portant sur la prestation de C. Aubert, Photographe, à l'occasion des festivités de Pierre Boucher pour un montant de 500 euros TTC.
<u>Décision n°63</u>	Décision portant sur les changements des boiseries du bureau de la mairie à l'étage par la MGP pour un montant de 8 913.05 euros TTC.
<u>Décision n°64</u>	Décision portant sur l'achat de 4 fauteuils de bureau pour un montant de 1603.79 euros.
<u>Décision n°65</u>	Décision portant sur le nettoyage et le lettrage du monument aux morts par les Ets Mousset pour un montant de 1 387.50 euros.
<u>Décision n°66</u>	Décision portant sur le contrôle et la sécurité des jeux avec SAGA LAB pour un montant de 564 euros TTC.

<u>Décision n°67</u>	Décision portant sur la location d'une nacelle chez REGIS LOC pour un montant de 2 452.50 euros TTC.
<u>Décision n°68</u>	Décision portant sur l'achat d'outillages espaces verts chez GUILLEBERT pour un montant de 1598.08 euros TTC.
<u>Décision n°69</u>	Décision portant sur l'avenant n° 2 MGP sur le marché de Rénovation Energétique relatif aux travaux supplémentaires pour les menuiseries de l'étage de l'hôtel de ville pour 8 913.05 euros TTC.
<u>Décision n°70</u>	Décision portant sur le devis ZUNINO TP pour la destruction du garage et du mur de la SEGPA pour un montant de 1 783.10 euros TTC.
<u>Décision n°71</u>	Décision portant sur l'achat d'un taille haie auprès de Perche Loisel Motoculture pour un montant de 654.18 euros TTC.
<u>Décision n°72</u>	Décision portant sur l'installation d'une horloge de commande pour les cloches de l'église par Biard et Roy de Villedieu les Poêles pour 1 818 euros TTC.
<u>Décision n°73</u>	Décision portant sur l'achat de guirlandes de Noël chez QB Equipement à Arbin (73800) pour un montant de 1730.10 euros TTC
<u>Décision n°74</u>	Décision portant sur la prestation de Chalier SARL pour l'entretien des chaudières gaz d'un montant de 1212 euros TTC.
<u>Décision n°75</u>	Décision portant sur la prestation de l'entreprise AN DIAG de St Etienne du Rouvray pour la réalisation d'un contrôle visuel 1 ^{er} et 2 ^e étapes sur 2 zones de confinement au Centre de Mémoire et de Culture pour un montant de 1 740 euros TTC.
<u>Décision n°76</u>	Décision portant sur l'achat d'un bureau auprès de Neveu Bureau Concept pour un montant de 777.37 euros TTC.
<u>Décision n°77</u>	Décision portant sur le renouvellement du contrat Berger Levrault pour l'acquisition de logiciels et de prestations de service pour 36 mois avec effet au 15.11.2022 pour un montant de 7 140 euros HT par an.
<u>Décision n°78</u>	Décision portant sur l'achat de sapins de Noël auprès du Gaec du Vieux Chêne à Leffard (14) pour un montant de 1619 euros TTC.
<u>Décision n°79</u>	Décision portant sur la prestation de MIL PERCHE pour l'accompagnement de la cantine Chartrage dans le cadre du projet « Cantines Pilotes » sur l'année scolaire 2022/2023 pour 8400 euros TTC.

<u>Décision n°80</u>	Décision portant l'avenant 1 du lot « Désamiantage Déplombage » attribué à Valgo pour un montant de 9 888 euros TTC dans le cadre du marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA »
<u>Décision n°81</u>	Décision portant sur la campagne de capture de pigeons avec l'entreprise SOGEPI SERVIBOIS pour un montant de 2 896.08 euros TTC.
<u>Décision n°82</u>	Décision portant sur la location des illuminations de Noel avec TERRANA pour un montant de 10 764 euros TTC.
<u>Décision n°83</u>	Décision portant sur la pose des illuminations de Noel avec SOGETRA pour un montant de 12 432 euros.
<u>Décision n°84</u>	Décision portant sur les prestations des festivités de Noel des « Aurores Boréales » avec la société EUROPE EVENEMENTS pour un montant de 4 771.20 euros.
<u>Décision n°85</u>	Décision portant sur la convention de prêt de l'exposition « Livres d'Artistes » entre la Médiathèque et le Collège/Lycée Bignon.
<u>Décision n°86</u>	Décision portant sur le renouvellement du contrat Groupama pour lu Plan d'Assurance VILLASUR de la commune pour un montant de 19 263.01 euros TTC par an
<u>Décision n°87</u>	Décision portant sur le contrat d'assistance annuelle de prestation informatique avec Perche Info pour 3 196 euros TTC.
<u>Décision n°88</u>	Décision portant sur l'Avenant au contrat Groupama modifiant les termes du contrat pour les Serres pour un montant de 474.93 euros HT.
<u>Décision n°89</u>	Décision portant sur l'achat de matériel de visioconférence auprès de Perche Info pour un montant de 2 032.80 euros TTC.

Décision modificative budgétaire 2022-01 portant sur l'ouverture d'un crédit de 1500 euros au compte 10226 « Taxe d'aménagement et versement pour sous densité ».

Décision modificative budgétaire 2022-02 portant sur l'augmentation de crédit de 4000 euros au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Décision modificative budgétaire 2022-06 portant sur l'augmentation de crédit au chapitre 014 « Atténuation de charges »

Décision modification budgétaire 2022-07 portant sur l'augmentation de crédit au chapitre 014 « Atténuation de charges ».